MAIRIE de SAINT-SULPICE-DE-RUFFEC

14, chemin de Compostelle 16460 - Saint-Sulpice-de-Ruffec

Tél.: 05 45 31 52 74

stsulpicederuffec@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 JUILLET 2022

<u>Présents</u>: Sandra Mauguin, Corinne Cholewka, Gisèle Fuhri, Geoffroy Dudouit <u>Absentes</u>: Marie-Hélène Dudouit (pouvoir : Geoffroy Dudouit)

La réunion débute à 18h. Gisèle Fuhri est désignée secrétaire de séance. Après relecture, le procès verbal du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

I Souscription d'emprunt pour la réhabilitation du logement

Gisèle Fuhri présente ce dossier, qu'elle a mené depuis son commencement. Pour engager les travaux de rénovation complète de notre logement communal, nous venons d'obtenir de la Banque des Territoires les prêts suivants :

(ces prêts sont révisables en fonction du taux du livret A - Il est actuellement impossible d'obtenir des taux fixes)

- 53 000 € sur 25 ans au taux du livret A + 0.60
- 22 000 € sur 25 ans au taux du livret A 0.25

En tenant compte de la prochaine augmentation du livret A (passage à 2%), nous aurons des mensualités de 326.39 euros - L'échéance sera annuelle.

Pour information : Le loyer mensuel (conventionné) sera de 450 € mensuels.

L'aide financière du département de 20% sur travaux HT plafonné à 8000 €, serait d'environ 2500 euros.

Voté à l'unanimité.

II Étude des devis

La discussion s'engage sur les choix permettant de comprimer le coût des travaux :

- changement de 3 fenêtres bois survitrées par PVC double vitrage
- porte d'entrée conservée, changement des ferrures et serrure + mise en peinture
- volets réparés et repeints en régie
- Solution chauffage retenue : Chauffage Radiateurs électriques + cumulus pour EC
- Aucun travaux de ravalement prévu.
- En attente de la démolition du plancher pour complément d'isolation ou non (chape béton non retenue)
- En attente du rendez-vous avec le SPANC avant de valider les travaux d'assainissement.

Les travaux s'élèveraient donc au total à **59 615,18 € TTC,** ce qui laisse une marge de dépenses imprévues confortable.

Voté à l'unanimité.

III Décisions modificatives au budget pour les travaux

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son adjointe à procéder aux décisions modificatives du budget qui s'avéreront nécessaire pour le commencement des travaux, dans le cadre et les limites fixés par le choix des devis.

Voté à l'unanimité.

M. le Maire tient a rendre hommage à Mme Fuhri qui a accompli un énorme travail sur l'ensemble du dossier « logement communal » pour parvenir à nos objectifs.

Ses compétences et la qualité de réflexion nous promettent un beau succès.

IV Présentation de la grille AFOM pour le PLUI

Le dossier, très long à remplir, n'a pu être finalisé à temps pour le conseil. La question est donc reportée.

Il est proposé de l'envoyer à tous les membres du conseil pour lecture et de le finaliser ensemble lors d'un conseil municipal en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Gisèle Fuhri, la Secrétaire de séance Geoffroy Dudouit, le Maire,